

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_149

**Objet : Arrêt du Plan de Mobilité
2025-2035**

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24/07/2025

ID : 013-200035087-20250717-DEL2025_149-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge de la mobilité expose que la mobilité est un enjeu majeur pour tous, tant du point de vue de la qualité des déplacements, de l'attractivité du territoire, que de l'environnement et de la santé des habitants de l'agglomération.



Le territoire de Terre de Provence offre une configuration géographique tout à fait singulière, idéalement situé, inclus dans le Pays d'Arles, aux confluents des régions Sud et Occitanie, entre les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communautés agglomérations du Grand Avignon, Arles Crau Alpilles Montagnette et Luberon Monts de Vaucluse, entre les autoroute A7 et A9. Cette position lui confère une place stratégique notamment en matière d'enjeu circulatorie. Du point de vue urbanistique, Terre de Provence fait partie de l'agglomération d'Avignon dont elle n'est séparée que par la Durance, rendant obligatoire la réalisation d'un Plan de Mobilité.

Terre de Provence présente son premier plan de mobilité, il n'est donc pas possible de mesurer des évolutions antérieures. C'est à la fois un document réglementaire de planification et un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour la période 2025 - 2035. C'est une démarche de planification imposant une coordination entre les acteurs institutionnels associant l'Etat, la Région, les Départements concernés, les communes de Terre de Provence et les intercommunalités voisines.

Le Plan de Mobilité a été construit dans le cadre d'une démarche projet de façon transversale et inclusive. Elle s'est appuyée sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) qui a coanimé les réunions de construction du projet, préparé les différents documents (cartes, supports de présentation, documents finaux). Deux experts thématiques ont participé à la construction : ATMOSUD pour les questions relatives aux évaluations de la qualité de l'air et MREnvironnement en qualité d'expert de l'évaluation environnementale. Il a été élaboré en partenariat avec les communes membres de Terre de Provence ainsi qu'avec les agglomérations environnantes particulièrement concernées telle que le Grand Avignon. Le Plan de Mobilité a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs instances de travail et un dispositif de concertation préalable qui font l'objet d'une délibération spécifique.

Le PDM fait partie des documents de planification et en cette qualité a été construit en total compatibilité avec le SCOT et le Plan de Préservation de l'Atmosphère de l'agglomération d'Avignon auquel il se raccroche. Par ailleurs, il est compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Provence Alpes Côtes d'Azur.

La stratégie du PDM :

Elle est issue des travaux conduits en partenariat avec les acteurs et appuyée sur les éléments de diagnostics identifiés au cours de la phase 1 (diagnostic) du projet, dont notamment un important travail d'identification à différentes échelles (13 monographies communales au plus près des communes, une vision à l'échelle du périmètre de l'agglomération et également une approche du territoire dans son environnement : agglomérations voisines, départements, régions,... conférant une approche à plusieurs échelles.

Axe 1 : Améliorer l'accessibilité et les connexions avec les territoires limitrophes

OBJECTIF 1 : Relier le territoire aux pôles générateurs limitrophes

Cela passe notamment par l'amélioration des franchissements de la Durance, par l'interconnexion des réseaux de transports collectifs et la continuité des aménagements cyclables. Le PDM fixe ainsi l'objectif de relier Terre de Provence à 7 polarités extérieures : Avignon centre, Avignon TGV, Avignon Agroparc, Cavaillon, Sénas, Saint-Rémy et Tarascon.

Axe 2 : Canaliser et réduire l'impact du trafic automobile et poids-lourds

OBJECTIF 2 : Limiter l'impact du trafic routier sur l'environnement et la santé des habitants

Cet objectif principal du PDM consiste à réduire les conséquences de la circulation automobile et poids lourds (bruit, qualité de l'air). Il s'agit donc de diminuer les émissions de pollution atmosphérique mais également sonore. Le secteur des transports, en tant que principal contributeur aux émissions de NOx et de particules, constitue un levier d'action majeur.

L'application du scénario du PDM conduira à une diminution de 48.26 millions de km évité en 2035 (sur une estimation de 1.134 milliard de km), soit une réduction du trafic routier de 4.3%. L'engagement du PDM, avec l'évolution du parc roulant, permettra de réduire drastiquement les émissions de Nox avec une réduction de -89% par rapport à 2007 et -79% des PM2.5.

Ces objectifs sont basés sur les objectifs nationaux (PREPA), régionaux (SRADDET) et locaux (PPA agglo Avignon).

OBJECTIF 3 : Moins 19 points de déplacements en voiture individuelle

Pour répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs légaux, le PDM fixe à 19 points de voiture en moins. Passant ainsi d'une part modale de 69% en 2019 à 50% en 2035. Pour rappel, le SRADDET fixe un objectif régional à -15% d'ici 2030 ; il s'agit de répondre à cette ambition voire au-delà, grâce à la mise en œuvre d'une pluralité d'actions complémentaires sur l'ensemble des mobilités.

OBJECTIF 4 : Considérer l'activité logistique

Au regard de l'importance de l'activité logistique du territoire, des projets de déploiement prévisionnés, le PDM fixe comme objectif l'engagement de la collectivité dans une démarche coordonnée et partenariale avec les différents acteurs. Terre de Provence se saisit de la problématique logistique pour soutenir la décarbonation, notamment le report modal vers le fret ferroviaire.

Axe 3 : Apaiser les circulations et mailler les connexions en modes actifs internes à Terre de Provence**OBJECTIF 5 : Mieux partager l'espace public dans les cœurs de villes et villages**

La plupart des communes du territoire ont déjà entrepris une requalification de leur noyau villageois en travaillant notamment sur l'apaisement des vitesses et la réorganisation du stationnement. Ainsi, le PDM fixe comme objectif de poursuivre cette dynamique en régulant davantage le stationnement et en facilitant les mobilités actives, mieux adaptées aux déplacements de proximité.

OBJECTIF 6 : Favoriser le report modal sur les déplacements de courtes distances

70% des déplacements internes réalisés par les habitants font moins de 3km (48% moins de 1km). Un potentiel de report modal important, sachant que 45% d'entre eux sont actuellement effectués en voiture. Le PDM fixe comme objectif de favoriser la marche et le vélo sur ces déplacements de courtes voire très courtes distances, pour atteindre 1 déplacement sur 2 en modes actifs en 2035.

OBJECTIF 7 : 6 % des déplacements à vélo

En s'appuyant sur son armature territoriale et son fort potentiel cyclable, Terre de Provence est en mesure de multiplier par 2 sa part modale vélo. Pour répondre aux objectifs légaux, le PDM vise à atteindre 6% de part modale cyclable en 2035.

Pour atteindre cet objectif et répondre aux besoins, l'intercommunalité envisage d'aménager, des pistes cyclable (sites propres et jalonnement) et de conforter la pratique cyclable sur le territoire (services et équipements vélo, information, etc.)

OBJECTIF 8 : 30 % des déplacements à pied

Compte tenu du potentiel de développement de la marche sur le territoire, le PDM fixe comme objectif de faire progresser la part modale piétonne de +7 points, passant de 23% en 2019 à 30% en 2035.

OBJECTIF 9 : Relier les villes et villages entre eux

Une majeure partie des flux (60%) s'effectuent en interne, organiser une connexion en transport collectif et cyclable entre les communes du territoire, notamment avec la polarité interne de Châteaurenard (commerces et services structurants : lycée, soins, loisirs, etc.), permettrait à la fois de réduire la circulation automobile et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

OBJECTIF 10 : Développer le tourisme à vélo

Grâce à son environnement naturel, à sa proximité avec de grands lieux touristiques et des aménagements cyclables structurants (Via Rhôna, EV08, La Durance à vélo), Terre de Provence possède un potentiel cyclable et touristique majeur. Au regard des attentes croissantes en matière de tourisme écoresponsable et de l'intérêt du territoire pour réduire l'usage de la voiture individuelle, le PDM vise à en favoriser son essor d'ici 2035.

Axe 4 : Calibrer une offre de transport collectif répondant aux besoins**OBJECTIF 11 : 13% des déplacements en transport collectif**

Projetant une offre interne reliant les principaux pôles générateurs du territoire, connectée aux réseaux voisins et aux lignes de proximité régionales, le PDM ambitionne de multiplier par 3 le nombre de trajets réalisés en transport collectif d'ici 10 ans, passant ainsi de 4% de la part modale en 2019 à 13% en 2035.



OBJECTIF 12 : Garantir une mobilité pour tous

Il s'agit de permettre à ses concitoyens d'accéder aux emplois, aux services de soins, aux écoles et aux commerces quel que soit leurs difficultés physiques ou économiques. C'est pourquoi, le PDM fixe comme objectif de rendre l'offre de mobilité déployée par l'intercommunalité accessible à tous.

Axe 5 : Développer le covoiturage, la multimodalité et l'intermodalité

OBJECTIF 13 : Améliorer la connexion entre les différents modes de déplacement

Sur un territoire à la fois périurbain, rural et multipolarisé comme Terre de Provence, il convient de faciliter la combinaison des modes de déplacement. Compte tenu des différents besoins de mobilité, plus les usagers pourront passer aisément d'un mode à un autre, plus les alternatives à la voiture seront attractives. Cela passe par le développement des différentes offres modales mais aussi par celui des pôles d'échanges multimodaux et des services associés (interopérabilité des réseaux, billettique, information voyageur, etc.). Dans ce cadre, le PDM fixe comme objectif de développer 9 PEM et d'en conforter 5. Il fixe d'expérimenter une plateforme de covoiturage et de développer la connexion entre les différents services.

OBJECTIF 14 : Faciliter et encourager le report modal

La mise en place d'une offre de mobilité attractive ne suffit pas à faire évoluer les comportements. Les habitudes quotidiennes sont souvent difficiles à faire changer. Plusieurs actions permettent d'échanger et de faire connaître les services qui s'offrent aux résidents et usagers du territoire. Dans le cadre du PDM, Terre de Provence fixe l'objectif d'informer et de sensibiliser 100 % des habitants du territoire.

Principales composantes du PDM

49 constats ont été établis dans le cadre du diagnostic et des ateliers participatifs. Ils ont permis d'identifier 38 enjeux de mobilité dont 17 apparaissant comme prioritaires. Le plan global d'actions se bâtit ainsi autour de 70 actions thématiques issues de ce travail préalable :

- 11 actions sur le développement des transports collectifs et ferroviaires ;
- 9 actions portant sur l'intermodalité et les mobilités partagées ;
- 26 actions en faveur des pratiques cyclables ;
- 6 actions pour la marche et espaces publics ;
- 12 actions : voirie, trafic et logistique ;
- 6 actions transversales autour des services et de la communication.

Pour en faciliter leur lecture, elles sont organisées par thématiques modales. Afin de la rendre la plus opérationnelle possible, chaque fiche action rappelle le constat d'entrée et l'objectif visé par la mesure. Son contenu et ses phases sont budgétisés, et pour chacune d'entre elle, la gouvernance, le délai de réalisation, et divers indicateurs sont renseignés. A travers ce programme d'actions, il s'agit pour Terre de Provence de se saisir de l'ensemble des leviers disponibles afin d'améliorer les mobilités sur le territoire et réduire les effets néfastes induits par le tout voiture.

Un accent particulier est proposé **sur les actions relevant du secteur cyclable**, qu'il s'agisse d'actions en matière de réseau cyclable, pour son développement ou de sa sécurisation de certaines voies jugées à risque. Son développement nécessitera la poursuite de la mobilisation du département des Bouches du-Rhône et des communes du territoire, déjà engagés sur le sujet ainsi qu'une réflexion de l'intercommunalité sur ses compétences dans ce domaine. Près de 27 000 000 € devrait être mobilisé particulièrement pour sécuriser les traversées de la Durance au niveau du pont de Rognonas ou au niveau du pont de Bonpas.

De même, **le développement des transports collectifs**, quasiment inexistant actuellement sur le territoire à l'exception des transports scolaires, est un point essentiel du développement d'une mobilité alternative à la voiture. Elle se construira à travers des fonctions de rabattement vers Chateaurenard et la poursuite du travail de la région pour rejoindre les différentes polarités du Vaucluse sur Avignon et Cavailon. Près de 3 200 000 € seront mobilisés chaque année pour assurer le fonctionnement de cette offre de transports complémentaire.

L'un comme l'autre nécessiteront le développement et la promotion de nouveaux usages de l'intermodalité à travers les **Pôles d'Echanges Multimodaux** dont une quinzaine mailleront le territoire et seront desservis par des voies cyclables, des lignes fortes de transports collectifs et des parkings de covoiturage et ou relais. L'investissement sur ce secteur est estimé à 21 500 000 €.

L'amélioration de la qualité de l'espace public au profit **de la marche** et de l'accessibilité pour tous aux espaces publics et aux transports collectifs dans les centres bourgs, déjà bien engagée, sera poursuivie et nécessitera des investissements dont le montant est difficilement chiffrable au regard de la multiplicité des opérations et des maîtres d'ouvrages compétents.

En matière de **voirie**, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des conditions de prise en compte **du trafic des marchandises et des poids lourds** et de leur place dans l'espace public, qu'il s'agisse de la circulation sur les différentes voiries, ou de leur stationnement ou encore de leurs activités de desserte des zones d'activités du territoire. Une première estimation des besoins de financement fixée à 100 000 000 €, permet d'envisager plus particulièrement le report modal vers le fret ferroviaire notamment.

La communication, la sensibilisation aux usages des nouveaux modes de déplacement et le développement d'outils numériques, en partenariat avec les autres autorités Organisatrices de la Mobilité agissant sur le territoire seront également au cœur de tous les sujets.

L'évaluation du projet

Conformément aux obligations légales, et dans le but de répondre aux objectifs, le PDM a fait l'objet d'une évaluation tout au long de son élaboration sur les points suivants : l'évolution des parts modales, le budget de la mobilité pour les habitants et les populations desservies par le projet ; l'environnement, la qualité de l'air, la santé publique (modes actifs), les GES, la consommation d'espace ; les modalités de financement en investissement et fonctionnement. Cette évaluation montre que les objectifs sont globalement atteints.

Ainsi en 2035, l'évolution des parts modales sera la suivante :

	Transports Collectifs	cyclable	marche	voiture
Part modale initiale en 2019	4 %	3%	23 %	69%
Objectif PDM 2035	13%	6%	30%	50%
différence	9%	doublée	7%	-19%

La réalisation du présent projet de PDM suppose que des moyens financiers soient mis en place à la hauteur de ces besoins. Le programme d'investissements prévu par le projet de PDM suppose l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés dont le département des Bouches du Rhône et la Région sud sont des acteurs essentiels. Une estimation des besoins de financement sur la période 2025-2035 est présentée ci-dessous, tous maîtres d'ouvrage confondus :

Travaux	150 000 000
Services	1 000 000
Etudes	260 000

Planning

A l'issue de l'arrêt du projet de PDM, l'ensemble du dossier sera transmis aux personnes publiques associées et à tous les autres organismes devant être consultés, notamment l'Autorité Environnementale, qui disposeront d'un délai de trois mois pour rendre leur avis. Le projet de PDM tel qu'arrêté, accompagné des avis personnes publiques associées et de l'autorité environnementale sera soumis à enquête publique avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération de Terre de Provence.

Le plan de Mobilité et ses annexes étaient téléchargeables via un lien et étaient consultables au Secrétariat Général de Terre de Provence Agglomération aux heures d'ouverture.

Le bureau communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'arrêt du Plan de Mobilité sur la période 2025-2035.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1214-1 et suivants du codes transports,

Vu la délibération n°2024-127 du 17 octobre 2024 du conseil d'agglomération de terre de Provence ayant approuvé l'engagement de l'élaboration du Plan de Mobilités de Terre de Provence (2025-2035),

Vu l'avis favorable de la commission mobilité en date du 17 juin 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 juillet 2025,

Considérant que la démarche d'élaboration du Plan de Mobilité est désormais achevée dans la partie construction du projet, et qu'il convient désormais de soumettre à l'approbation du conseil d'agglomération de Terre de Provence le Plan de Mobilités couvrant la période 2025-2035 (cf. annexe n°1) ainsi que ses annexes : rapport environnemental (cf. annexe n°2) et annexe accessibilité (cf.annexe n°3),

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** le Plan de Mobilités (2025-2035) ainsi que ses annexes :
 - o Rapport environnemental ;
 - o Annexe accessibilité.

- **Autorise** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la poursuite de la démarche notamment :
 - o La consultation des Personnes Publiques associées ;
 - o L'enquête publique

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

